



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

# La Mutualité Française soutient les propositions du Pacte du Pouvoir de vivre

*Paris, le 9 novembre 2021*

**Membre fondateur depuis 3 ans du Pacte du pouvoir de vivre, la Mutualité Française soutient les propositions en faveur d'un nouveau modèle de société écologique, sociale et démocratique, aux côtés de 64 organisations (syndicats, associations et ONG).**

Dans le cadre de la campagne présidentielle, plus de 60 organisations, réunies au sein du Pacte du pouvoir de vivre, ont collectivement produit 90 propositions pour apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les Français au quotidien. Le Pacte du pouvoir de vivre dessine ainsi un nouvel horizon pour un modèle de société plus juste socialement et plus respectueux de la vie sur notre planète.

Particulièrement soucieuse des réponses à apporter aux enjeux du système de santé et de démocratie en santé, la Mutualité Française assurera notamment la promotion de trois mesures, auxquelles elle est particulièrement attachée :

- **Garantir un accès à la santé et aux professionnels de santé (proposition 20)**

Pour garantir un accès à la santé et aux professionnels de santé, il faut former plus de personnels et favoriser leur installation dans les territoires où les besoins sont les plus criants, en particulier dans les zones rurales ou de montagne, mais aussi dans de nombreux quartiers populaires. Cela passe aussi par une responsabilisation des communautés professionnelles territoriales de santé, une plus grande coopération entre les acteurs hospitaliers, les centres de santé et les libéraux, une révision profonde du financement des hôpitaux et une revalorisation des objectifs nationaux de dépense de l'assurance maladie (ONDAM).

- **Bâtir une politique publique du grand âge et de la perte d'autonomie dotée d'un financement pérenne et autonome (proposition 22)**

Viellir en bonne santé est un enjeu pour chacune et chacun d'entre nous : aux incertitudes liées à notre santé s'ajoutent celles de notre autonomie ou encore de notre capacité financière à choisir notre cadre de vie. C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre propose de bâtir une politique du grand âge et plus largement de l'autonomie à tous les âges de la vie. Cela nécessitera de décroiser les secteurs du grand âge et du handicap. Cette politique devra être structurée conformément aux droits inaliénables des personnes et prioritairement autour de la liberté de choisir son lieu de vie, en étant accompagné à la



hauteur de ses besoins évolutifs, de la logique de prévention et d'accompagnement, et de la lutte contre l'âgisme. De plus, rien ne sera possible sans une forte revalorisation des métiers de l'Humain dont la pénurie actuelle met en danger les solidarités essentielles au pays.

- **Mettre en place une conférence nationale des solidarités intergénérationnelles, confiée au CESE (proposition 24)**

Les textes budgétaires concernent l'ensemble de la société et doivent donc faire l'objet d'un dialogue pour privilégier une approche globale, d'intérêt général et ainsi tendre vers un consensus citoyen. Le Pacte du pouvoir de vivre propose donc un temps d'échange annuel organisé par le CESE, créant les conditions d'un dialogue avec le gouvernement sur ses orientations souhaitées en matière sociale. Les différents acteurs pourraient ainsi faire part de leur analyse et formuler des demandes ou des propositions, en s'appuyant sur les orientations livrées par le gouvernement.

*« Engagée depuis 3 ans au sein du Pacte du Pouvoir de Vivre, la Mutualité Française souhaite relayer les enjeux de santé et de protection sociale auxquels notre société doit faire face. Cette démarche collective illustre notre conviction commune : mettre en place des solutions qui allient l'écologie, la justice sociale et la démocratie »* explique Eric Chenut, président de la Mutualité Française.

### ***À propos de la Mutualité Française***

---

*Présidée par Éric Chenut, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 518 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, des mutuelles couvrant les risques de prévoyance et de retraite mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.*

*Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 800 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1er acteur privé de prévention santé avec plus de 8 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.*

*Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.*

*Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.*

*Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.*



**Contact presse**

**Célia FAURE**

[Celia.faure@mutualite.fr](mailto:Celia.faure@mutualite.fr)

**06 13 55 26 81**

**Retrouvez nos actualités**



Sur l'[espace presse](#)

Photothèque sur [flickr](#)